



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre  
Affaire suivie par  
Damien AURIGNAC  
tel.: 05 62 91 30 00  
courriel : damien.aurignac@hautes-pyrenees.gouv.fr

Bagnères-de-Bigorre, le 4 juillet 2023

**COMPTE-RENDU  
de la Commission de Suivi de Site de l'installation classée  
PSI**

Jeu*di* 15/06/2023 à la sous-préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE  
sous la présidence de Mme Bénédicte Martineau, Sous-Préfète

Personnes présentes :

Madame Bénédicte MARTINEAU, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre pour le collège « État »  
Madame Bénédicte RECORD, sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre pour le collège « État »  
Monsieur François-Xavier DUBAN, DREAL Occitanie pour le collège « État »  
Madame Armelle ARNE-GABAS, DDT 65 pour le collège « État »  
Madame Jacqueline ALFONSO, conseillère municipale de Lannemezan pour le collège  
« collectivités »  
Monsieur Nicolas TARENNE, PSI pour le collège « exploitants »  
Madame Vanessa DURRIS, PSI pour le collège « exploitants »  
Monsieur Stéphane GIMENEZ, PSI pour le collège « exploitants »  
Madame Émilie FIGAROL, PSI pour le collège « salariés »  
Monsieur Guy TOURNERIE, association « France Nature Environnement » (FNE) pour le collège  
« riverains et associations »

Personnes présentes hors collèges :

Monsieur Damien AURIGNAC, sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre  
Madame Christine LAUZERAL-CAZALET, sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre

Personnes excusées :

Monsieur Laurent LAGES, conseiller départemental pour le collège « collectivités »  
Madame Elisabeth KADENBACH, représentant le maire de Campistrous pour le collège  
« collectivités »

Le quorum est atteint, la séance commence à 14h30.

Madame Martineau remercie les membres pour leur présence, et informe de la mise en place en début d'année 2024 d'un bureau composé d'un membre par collègue pour la prochaine commission.

Monsieur Tarrene et Mme Durris présentent un diaporama des activités de l'exploitation, pour l'année 2022.

Ce diaporama est diffusé aux membres en guise de compte-rendu.

Questions :

Mme Martineau demande la fréquence de renouvellement des cuves à charbon actif. PSI répond qu'elles sont renouvelées tous les mois, à tous les mois et demi, à saturation.

A l'information relative à la présence de caméras, Mme Martineau demande s'il est possible de visionner les quais de déchargement des déchets. PSI répond par l'affirmative, par le biais de l'opérateur.

S'agissant de la traçabilité des déchets, M. Gimenez précise que le contrôle sur les producteurs de déchets va être accentué. Pour cela, il est nécessaire de continuer de travailler avec les collectivités et de maintenir des échanges PSI/collectivités.

M. Tournerie demande à l'entreprise quelles suggestions sont faites pour faciliter les normes et contraintes réglementaires.

M. Tarrene répond que ces règles sont fixées par l'État .

Mme Durris indique que PSI adhère à FEDEREC (Fédération professionnelle des entreprises de recyclage) qui les accompagne dans leur adaptation aux évolutions réglementaires. Elle est un relais d'influence auprès des pouvoirs publics, des institutions et des leaders d'opinion.

Le rapport d'inspection de l'UD-DREAL est également transmis aux membres en PJ.

Fin de séance à 16h.



Bénédicte MARTINEAU